



Conseil communal de la Ville de Pully  
Le bureau

# Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 3 juin 2026

sous la Présidence de Monsieur Patrick DU BOIS, Président

## Préavis 14-2026 Villa romaine de Pully

---

**Travaux d'assainissement des vestiges, transformation du bâtiment et maintien des activités muséales et constitution d'une fondation de recherche de fonds**

**Crédit demandé : CHF 1'550'000.00 TTC**

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 14-2026 du 22 avril 2026,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'500'000.00 TTC, destiné à financer les études d'assainissement des vestiges, la transformation du bâtiment et le maintien des activités muséales, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à créer une fondation de droit privé au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse, chargée d'une recherche de fonds destinés à la mise en place de l'infrastructure et des activités en lien avec la Villa romaine ;
3. d'autoriser la Municipalité à doter cette fondation de recherche de fonds d'un capital de départ de CHF 50'000.00 TTC, par prélèvement sur le fonds « sports, culture et loisirs », compte N° 9282.140.00, qui se monte à CHF 374'263.62 (état au 31.12.2025) ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de CHF 1'500'000.00 TTC par annuités égales sur 5 ans.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Patrick DU BOIS



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 3 juin 2026